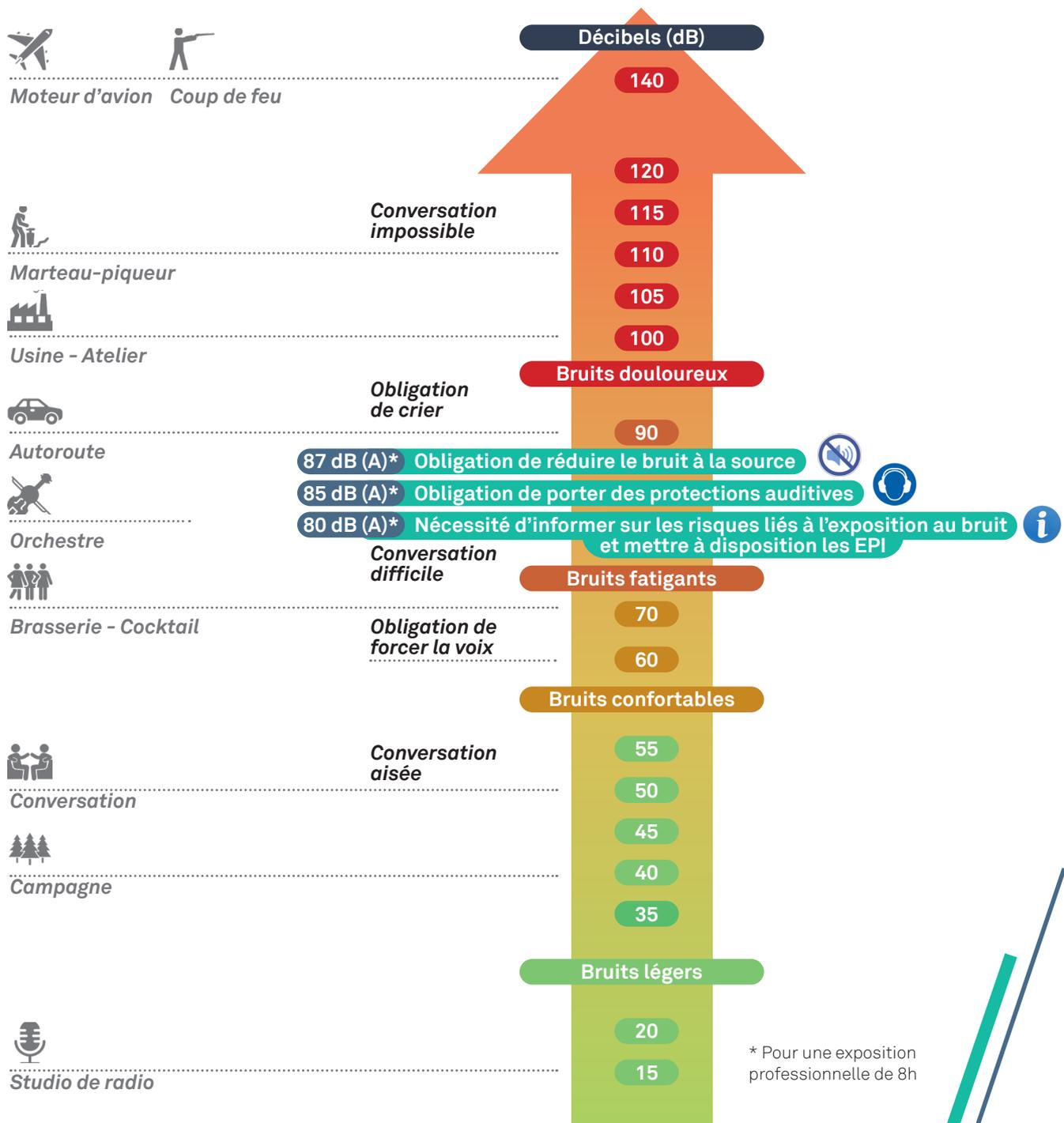


LE BRUIT

1- Définition du bruit

Le bruit est un ensemble (dépourvu d'harmonie) de sons produits par des vibrations acoustiques qui se propagent dans l'air.

Un son est caractérisé par sa fréquence (en Hertz ou Hz) et son intensité (en Décibel ou dB).



* Pour une exposition professionnelle de 8h

LE BRUIT

2- Les signes d'alertes

Au travail, vous entendez... Cependant :

- Vous faites **répéter** vos collègues,
- Vous avez le sentiment d'**être isolé**,
- Vous avez des **difficultés de compréhension** des consignes et des conversations en réunion,
- Il vous arrive d'avoir une **sensation de bourdonnement ou des acouphènes** après une exposition prolongée.

Mais aussi dans la vie privée :

- Vous **montez le son** de la télévision,
- Vous **percevez mal la voix** des enfants,
- Vous **n'entendez pas la voiture** qui vous suit.

4- Prévenir l'exposition au bruit

- **Sensibiliser et informer les salariés des risques liés à l'exposition au bruit.**

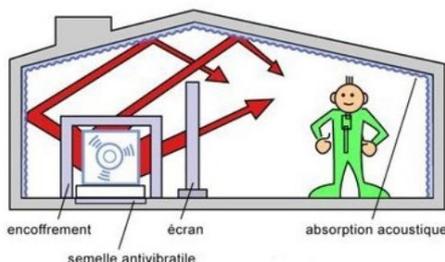
Le Pôle Santé Travail 66 peut vous accompagner pour l'animation de ces sensibilisations.

- **Réduire les émissions à la source :**

Acquérir des machines moins bruyantes, assurer la maintenance des équipements...

- **Privilégier les mesures de protection collective :**

Coffrages des machines, matériaux d'isolation...



- **Mettre en place des PICB :**

Bouchons jetables ou moulés, casque anti-bruit...



3- Réglementation en entreprise

L'employeur doit évaluer et prévenir ce risque.

Le **Pôle Santé Travail 66** peut aider les entreprises à l'**évaluation et la prévention du risque** grâce à des mesures de bruit (effectuées à titre indicatif) et à la mise en place d'un plan d'actions adapté, réalisées par des ergonomes.

Le salarié doit porter une Protection Individuelle Contre le Bruit (PICB) :

Les **EPI** doivent être portés sur l'**intégralité du temps d'exposition** au risque de voir leur efficacité diminuer.

5- Que faire en cas de déficience auditive ?

Les effets sur la santé de l'exposition aux bruits sont multiples (acouphène, fatigue auditive, surdité...), ils dépendent des caractéristiques de l'exposition au bruit :

- De la **nature du son** (bruit soudain, continu...),
- De l'**intensité** et de la **durée** d'exposition,
- De l'**âge** et des **antécédents médicaux**.

La surdité peut être déclarée en maladie professionnelle en fonction de critères précis.

Que faire en cas de perte auditive importante ?

Contactez votre médecin du travail ou votre médecin traitant.

Faire un **dossier de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** afin de bénéficier d'aides de la part de l'AGEFIPH et de la MDPH.

Comment compenser la surdité afin de prévenir la désinsertion professionnelle ?

- Avec un **appareillage auditif** individuel et adapté (prothèse auditif...),
- Avec un **aménagement du poste de travail** par la mise en place d'un équipement professionnel adapté.

L'**AGEFIPH** et la **MDPH**, peuvent vous accompagner dans le financement de ces solutions.